

voulons collaborer avec les autorités municipales afin d'améliorer la ville. Si Ottawa n'était pas devenue la capitale du pays, elle serait aujourd'hui peut-être un grand centre industriel, étant donné ses ressources hydrauliques et les richesses de ses environs. Les autorités municipales et fédérales semblent bien s'entendre. L'adoption du bill permettra à Ottawa de prendre de l'ampleur, avec les années et de devenir l'une des plus belles capitales du monde.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Puisque j'étais membre du comité en 1944, je désire prendre part à la discussion. Il me paraît curieux que de tous ceux qui ont traité de la mesure, tendant à embellir la capitale fédérale, les trois députés de la Colombie-Britannique lui aient accordé l'appui le plus chaleureux. Chacun devrait être fier de la capitale. Washington enthousiasme presque tous les visiteurs, et bien qu'un peuple de douze millions d'habitants ne puisse rivaliser avec les Etats-Unis, il peut tout-de-même être fier d'une capitale qui fera bien des envieux. Ottawa se prête merveilleusement à l'embellissement, étant bien mieux située que Washington.

L'honorable député de Humboldt (M. Burton) ne m'a pas étonné lorsqu'il s'est opposé à l'affectation de fonds pour l'embellissement de la capitale. Avant la reprise de la séance, je suis allé aux renseignements; il me paraît curieux qu'une province à laquelle l'on a versé en six ans des subventions dépassant 96 millions de dollars s'oppose à l'affectation de \$300,000, non à la capitale de la Saskatchewan mais à celle du pays. En outre, je prie l'honorable député de Humboldt de ne pas oublier qu'un député de son parti était membre du comité qui, en 1944, a présenté à la Chambre un rapport unanime proposant le montant de \$300,000 prévu par le bill. J'imagine bien qu'on ne soufflera mot aux gens de Humboldt des \$96,757,000 versés aux citoyens de la Saskatchewan par tous les contribuables canadiens. On leur parlera probablement de ciment, du silence d'un tel, de certaines pénuries et ainsi de suite.

Toutefois, je n'ai pas pris la parole simplement pour renseigner les gens de Humboldt quant à l'affectation de cet argent. Il me semble toutefois qu'il faut rétablir les faits, car l'argent prévu par ce projet de loi n'est pas entièrement destiné à l'embellissement d'Ottawa. Le rapport révèle que la commission du district fédéral dépense plus de \$55,000 tous les ans à l'amélioration des abords des édifices du Parlement et d'autres édifices publics. Je pourrais citer les crédits afférents à ces dépenses. Il y a un dispositif d'arrosage qui coûte \$23,500 à la ville d'Ottawa; puis l'éclairage des promenades coûte \$5,000; il y a

[L'hon. M. Fournier.]

aussi le service de vidanges desservant les divers édifices, notamment les bâtiments du Parlement; il y a l'enlèvement de la neige et le nettoyage des trottoirs, lesquels, comme tous le savent, sont assez bien déblayés au début de l'année. A mon sens, il importe de consigner ces faits au compte rendu pour que les honorables députés puissent se faire une conception plus nette de la question.

L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a dit qu'il y aurait lieu d'accroître le nombre de membres de la commission, qui est maintenant de treize. Je partage entièrement cet avis. A la page 172 du rapport, la commission a formulé ce vœu:

En vue de coordonner ces mesures avec celles du passé, nous conseillons d'accroître les pouvoirs de la Commission du district fédéral et d'en augmenter le personnel de façon qu'il représente non seulement la région d'Ottawa mais le peuple canadien en général.

Je ne puis voir comment le peuple canadien en général pourrait être représenté par un représentant de chacune des sept ou huit provinces, puis par un seul délégué pour les trois Provinces maritimes. Je demande au ministre de la Justice (M. St-Laurent), qui dirige l'examen du projet de loi, de faire en sorte qu'on accorde un représentant à chacune des Provinces maritimes, conformément aux vœux formulés par la commission dans son rapport.

On a parlé de l'architecte français, M. Greber. Membre du comité, je répète ce que j'ai dit lorsque la commission a témoigné devant le comité. Voici pourquoi je m'opposais à la nomination de M. Greber: la France, la Grande-Bretagne et les autres contrées d'Europe sont de vieux pays. Ils possèdent des édifices datant de mille ans et plus; l'architecture qui convient à ces pays ne convient pas à des pays récents comme le Canada et les Etats-Unis. Quant à la place de la Confédération, elle me fait penser à un passage de la Bible qui m'intriguait dans ma jeunesse. Il y était question des "vivants et des morts". C'est bien le cas de la place de la Confédération: si vous êtes encore vivant après l'avoir traversée, vous avez de la veine; peu s'en fallait pour qu'on vous comptât parmi les morts. La place de la Confédération donne donc une bonne explication de cette expression de la Bible.

A mon sens, il est malheureux que le Parlement du Canada ne se soit pas entendu plus tôt avec la ville d'Ottawa à l'égard de ces questions. On a amélioré la rue Elgin jusqu'au monument aux morts de la Grande Guerre. Je ne suis pas urbaniste, mais tous conviendront que c'est plutôt la rue Metcalfe qu'il aurait fallu élargir jusqu'au Musée. On aurait dû en faire une rue large et spacieuse à partir des édifices parlementaires. Lorsque